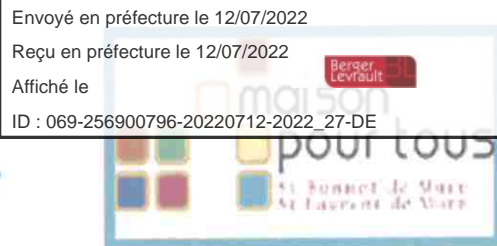




Communes de St Bonnet de Mure
et St Laurent de Mure



Avenant n°1 à la Convention d'Objectifs et de Moyens

Actions développées par la Maison Pour Tous dans le cadre
de ses activités culturelles, sportives et de loisirs

Entre **le Syndicat Intercommunal Murois**
Représenté par **Monsieur Henri MONTELLANICO, Président**
Dûment habilité par délibération du Comité Syndical n° D 20 06 30 du 9 décembre 2020,

Sis : Espace Intercommunal Murois
7 Rue André Malraux
69720 St Laurent de Mure

D'une part,

Et l'Association **MAISON POUR TOUS**
Sise 1 rue André Malraux
69720 St LAURENT de MURE

Représentée par le président Monsieur **Jean-Paul SIRIEIX**
D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Pour permettre aux acteurs du territoire de travailler la prochaine convention et mettre à jour les indicateurs de suivi tout en permettant à la Maison Pour Tous de poursuivre ses actions dans le domaine associatif ou à destination de la jeunesse, la convention d'objectifs et de moyens conclue avec le Syndicat Intercommunal Murois est prolongée pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022. L'annexe à la convention est également concernée par la présente.

La totalité des conditions prévues dans la convention initiale reste inchangée.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 12 juillet 2022

Pour la Maison Pour Tous,
Le Président,

Jean-Paul SIRIEIX

Pour le Syndicat Intercommunal Murois,
Le Président,

